

RAPPORT D'ACTIVITÉ

| Pôles Fonct. supports
| Pôles Thématiques
| Pôles Transversaux



Réseau de
Périnatalité
Occitanie

www.perinatalite-occitanie.fr

2022

SOMMAIRE

*Ce document est un pdf interactif,
vous pouvez donc cliquer sur les
titres afin d'accéder aux parties
correspondantes*



PRÉSENTATION DU RÉSEAU DE PÉRINATALITÉ OCCITANIE	3
GOVERNANCE	6
RESSOURCES HUMAINES	8
FINANCES	10
QUALITÉ	12
COMMUNICATION	14
ORTHOGENIE	16
PARCOURS PÉRINATAL	18
TRANSFERTS PÉRINATAUX	20
PRISE EN CHARGE ET SUIVI DU NOUVEAU-NÉ ET ENFANTS VULNÉRABLES	22
DÉPISTAGE NÉONATAL DES TROUBLES DE L'AUDITION	24
GESTION DES RISQUES / SÉCURITÉ AUTOUR DE LA NAISSANCE	26
FORMATION	28
PROJETS NUMÉRIQUES PÉRINATAUX	30
ÉVALUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE	32

*Vous pouvez revenir au
sommaire en cliquant ici*



[RETOUR SOMMAIRE](#)

PRÉSENTATION DU RÉSEAU DE PÉRINATALITÉ OCCITANIE

1.1 Historique

Le Réseau de Périnatalité Occitanie est une association interprofessionnelle et inter établissements regroupant les 54 établissements de la région Occitanie (maternités, CPP, maisons de naissance) ainsi que l'ensemble des professionnels intervenants dans le champ de la périnatalité. Il associe également les professionnels intervenant dans le champ de la santé de l'enfant, au sens large, et du handicap.

Le Réseau de Périnatalité Occitanie (RPO) est né de la fusion-absorption, le 31 décembre 2018, des trois anciens réseaux de périnatalité et de suivi des enfants vulnérables des régions Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées.

1.2 Missions

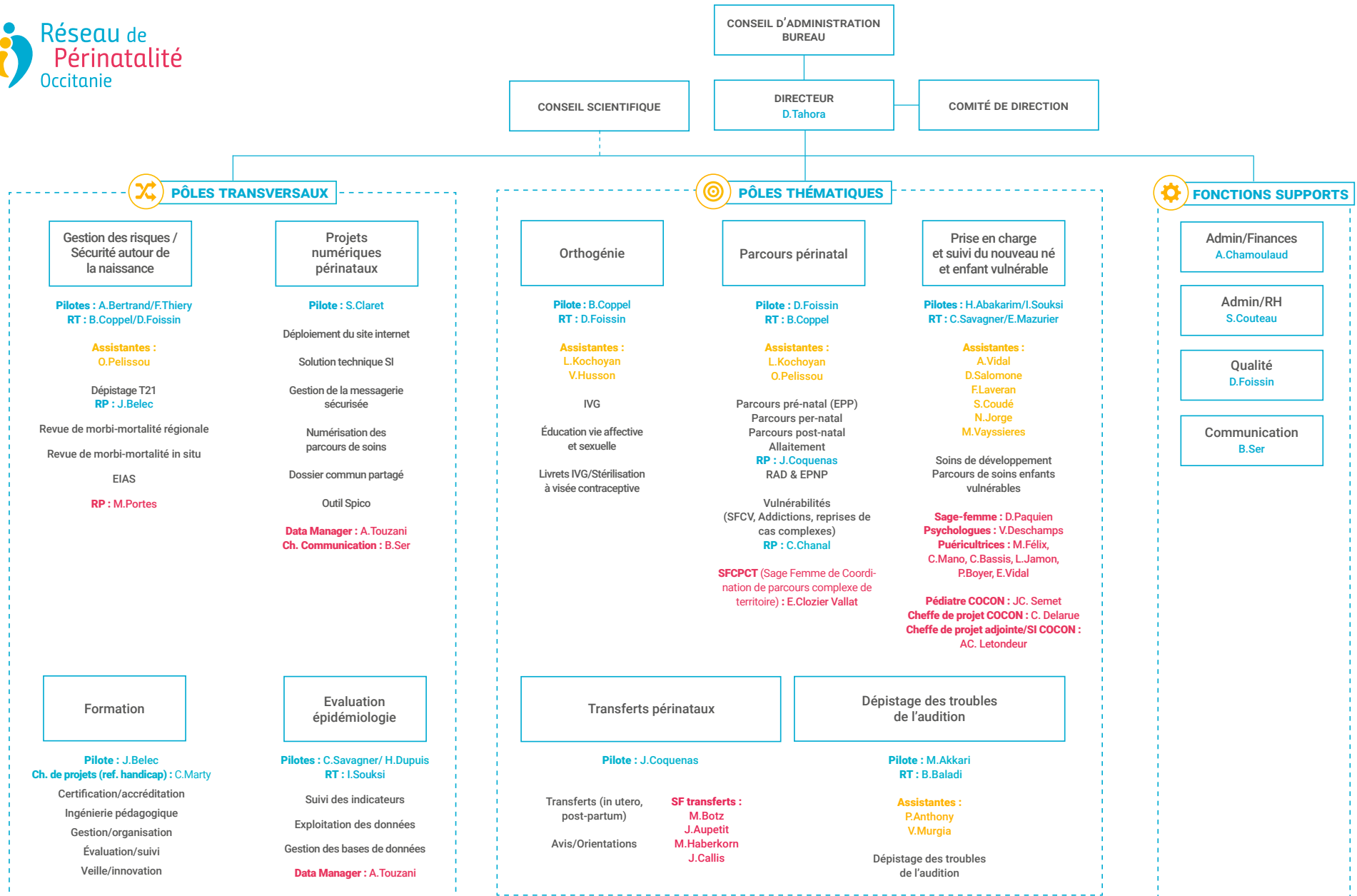
Les Cahier des charges des réseaux de santé de 2015 formalise les missions dévolues au réseau de santé en périnatalité.

A. Contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale et régionale en santé périnatale et apporter son expertise à l'Agence régionale de santé

- En organisant des parcours de soins adaptés aux enjeux nationaux et régionaux
- En contribuant à l'animation de la politique nationale et régionale en santé périnatale

B. Aider et accompagner les acteurs de l'offre de soins en santé périnatale

- En offrant un appui méthodologique aux acteurs locaux de la périnatalité en matière d'organisation, de coordination et d'évaluation de la prise en charge sur le territoire
- En diffusant les informations ascendantes et descendantes



2. Organisation interne (en pôle) du Réseau

Organisation en pôle : le Réseau de Périnatalité Occitanie est organisé en pôles (organigramme en annexe n°5). Ces derniers pôles regroupent un ensemble cohérent de projets en lien avec la périnatalité et sont composés de salariés ou de personnels mis à disposition.

Le Réseau compte 5 pôles thématiques

Pôle orthogénie

Pôle parcours périnatal

Pôle prise en charge et suivi des nouveau-nés et enfants vulnérables

Pôle transferts intra-utérins

Pôle dépistage des troubles de l'audition

4 pôles fonctions supports :

Finance

Ressources humaines

Communication

Qualité

4 pôles transverses :

Pôle gestions des risques/sécurité autour de la naissance

Pôle projets numériques périnataux

Pôle épidémiologie et évaluation

Pôle Formation

3. Organisation des pôles du Réseau : les pôles du Réseau de Périnatalité Occitanie sont organisés par :

Le pilote du pôle

Le référent territorial du pôle

Le référent projet du pôle

Le rôle du **pilote** de pôle est de porter la responsabilité de la définition, la mise en œuvre, l'évaluation et le réajustement des projets relatifs à son pôle.

Dans une démarche de co-construction, **le référent territorial** contribue, en lien avec le pilote et plus particulièrement sur son versant régional, à la définition, la mise en œuvre, l'évaluation et le réajustement des projets de son pôle.

Certains projets nécessitant une expertise, une formation et une implication particulièrement soutenue et exigeante sont portés par **le référent projet** qui contribue à la définition, la mise en œuvre, l'évaluation et le réajustement de son projet.

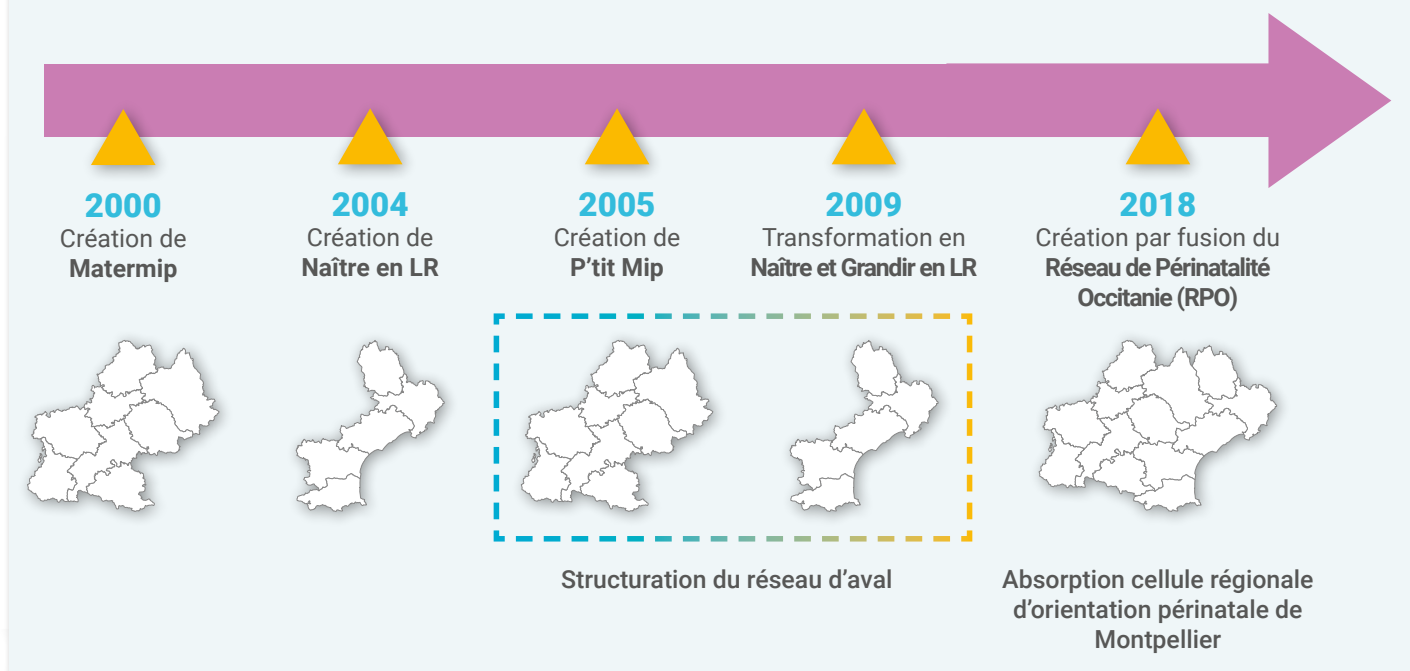
II - A GOUVERNANCE

1 CADRE JURIDIQUE ET CONTEXTE

Le Réseau de Périnatalité Occitanie relève statutairement de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association qui fait référence aux associations à but non lucratif. Le Président du Conseil d'Administration est le représentant légal du Réseau qui est doté de la personnalité morale. Les instances siégeant sont celles traditionnellement dévolues aux associations : l'Assemblée Générale (AG), le Conseil d'Administration (CA) et le bureau. Le Conseil Scientifique (CS) apporte une expertise scientifique aux travaux et aux acteurs du Réseau. Le CODIR est une instance interne visant à favoriser la cohésion et la collégialité des équipes ainsi que le suivi et les avancées des travaux/projets. En regard de son périmètre d'action (Région Occitanie) et d'intervention (périnatalité), le Réseau a développé de nombreux partenariats avec des établissements, structures, associations et professionnels.

La création du Réseau résulte de la fusion, au 1er janvier 2019, des anciens Réseaux de Santé de Périnatalité des « ex-régions » Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon : MaterMip, PtitMip et Naître et Grandir en Languedoc-Roussillon :

■ Chronologie de la création du Réseau de Périnatalité Occitanie



2

PROJETS EN COURS : ACTIONS MENÉES EN 2022

1. **Le renouvellement du Conseil d'Administration**
2. **La poursuite de l'évolution du Conseil Scientifique**
3. **La refonte des statuts du Réseau de Périnatalité Occitanie**
4. **La refonte du rapport d'activité**
5. **La mise en œuvre d'un « séminaire bureau »**

3

PROJETS À VENIR : ACTIONS À MENER EN 2023 (PERSPECTIVES)

1. **La rédaction d'un projet associatif**
2. **La rédaction d'un rapport individualisé par maternités.**
3. **La mise en œuvre d'une « grande journée »**
4. **Le Projet Régional de Santé**
5. **Le CPOM**
6. **La rédaction et la mise à jour de la convention/charte entre les maternités et le Réseau de Périnatalité Occitanie**
7. **La rédaction d'un règlement intérieur du Réseau de Périnatalité Occitanie**

II – B RESSOURCES HUMAINES

1 CADRE JURIDIQUE ET CONTEXTE

Le cadre juridique des ressources humaines du Réseau est relatif au Code du travail ainsi que la convention collective du 31 octobre 1951 dite "CC.51 ou FEHAP". Cette dernière s'applique à l'ensemble des salariés du Réseau qui relèvent ainsi tous d'une convention unique.

L'accord collectif du Réseau, signé le 2 juillet 2021 formalise les règles et le cadre RH applicable au sein du Réseau

Les agents mis à disposition depuis un établissement public de santé au Réseau de Périnatalité Occitanie relèvent juridiquement du statut de la fonction publique (loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires dite loi "Le Pors" et loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière) concernant les modalités de rémunération, d'avancement et de droit disciplinaire. L'organisation du travail et la gestion du temps de travail relèvent de l'établissement d'accueil soit du Réseau.

2 PROJETS EN COURS : ACTIONS MENÉES EN 2022

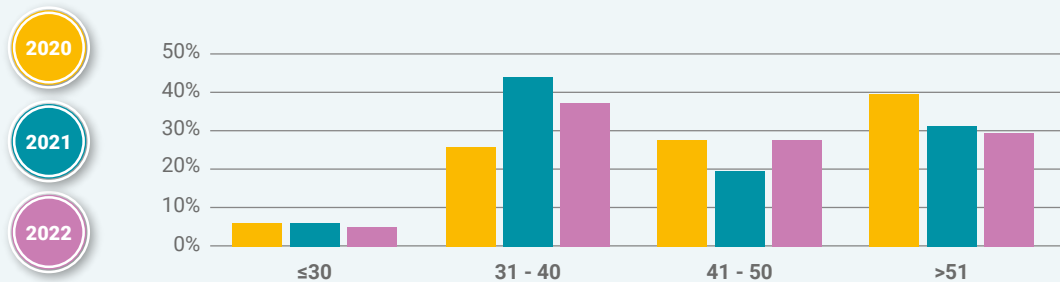
1. **Mettre en application l'organisation interne du RPO par pôles**
2. **Accompagner les pôles dans la mise en œuvre de leurs projets**
3. **Améliorer les liens entre les administrateurs et les permanents**

CF Formation, chapitre IV-B-3-b-1

3 PROJETS À VENIR EN 2023 (PERSPECTIVES)

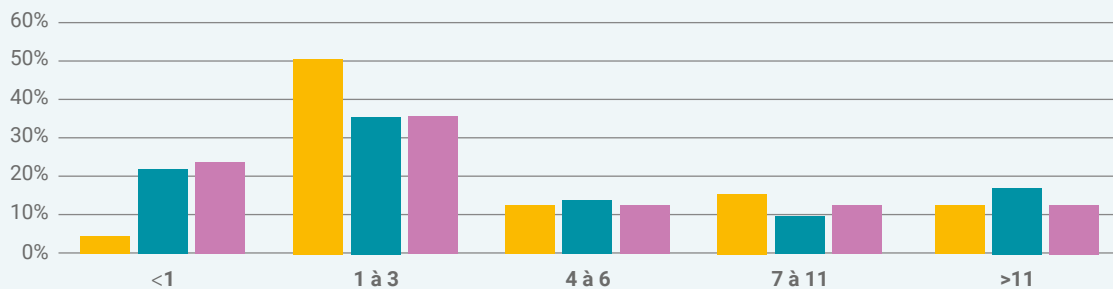
1. **Poursuivre les recrutements de l'équipe Cocon**
2. **Accompagner la mise en place de l'organisation Cocon**

■ ÂGES DES SALARIÉS DU RÉSEAU DE PÉRINATALITÉ OCCITANIE



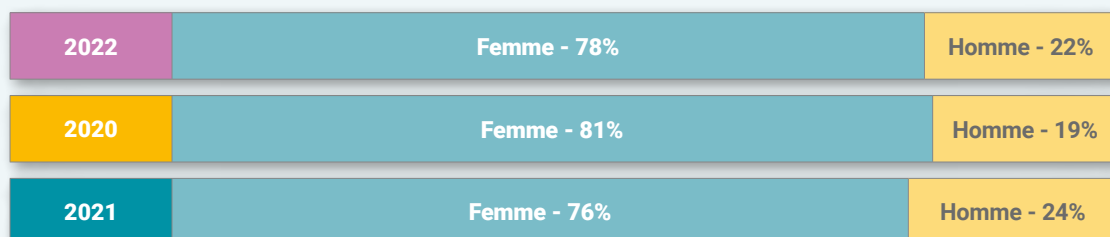
Année	≤30	31-40	41-50	>51	Moyen	Médian
	2022	4%	37%	28%	30%	45,00
2021	5%	44%	20%	32%	44,07	41,00
2020	5%	26%	28%	40%	46,81	46,00

■ ANCIENNETÉ DES SALARIÉS DU RÉSEAU DE PÉRINATALITÉ OCCITANIE



Année	<1	1 à 3	4 à 6	7 à 11	>11	Moyen
	2022	24%	37%	13%	13%	13%
2021	22%	37%	15%	10%	17%	4,50
2020	5%	51%	14%	16%	14%	5,00

■ RÉPARTITION FEMMES/HOMMES CHEZ LES SALARIÉS DU RPO



II - C FINANCES

1 CADRE JURIDIQUE ET CONTEXTE

La gestion financière du Réseau de Périnatalité Occitanie s'inscrit dans le cadre comptable des associations : application du **plan comptable** n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. En outre, la loi 92-125 du 6 février 1992 impose la nomination d'un commissaire aux comptes si le montant des subventions publiques est supérieur à 153 000 euros par an, ce qui est le cas du Réseau de Périnatalité Occitanie. Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs de Moyens (CPOM) pose les grandes lignes financières en matière d'usage des financements et des missions du Réseau et le compte de résultat du Réseau est présenté annuellement à nos instances (Assemblée Générale, Conseil d'Administration et Bureau) ainsi qu'à notre tutelle financière.

2 PROJETS EN COURS : FINANCEMENTS 2022

Le Réseau de Périnatalité Occitanie est financé par le Fonds d'Intervention Régional (FIR) de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, par les produits des formations, par des subventions sur d'autres projets, par les cotisations des adhérents et par des recettes diverses. Le total des ressources perçues par le Réseau en 2022 est de **2 601 K€**

3 PROJETS À VENIR EN 2023 (PERSPECTIVES)

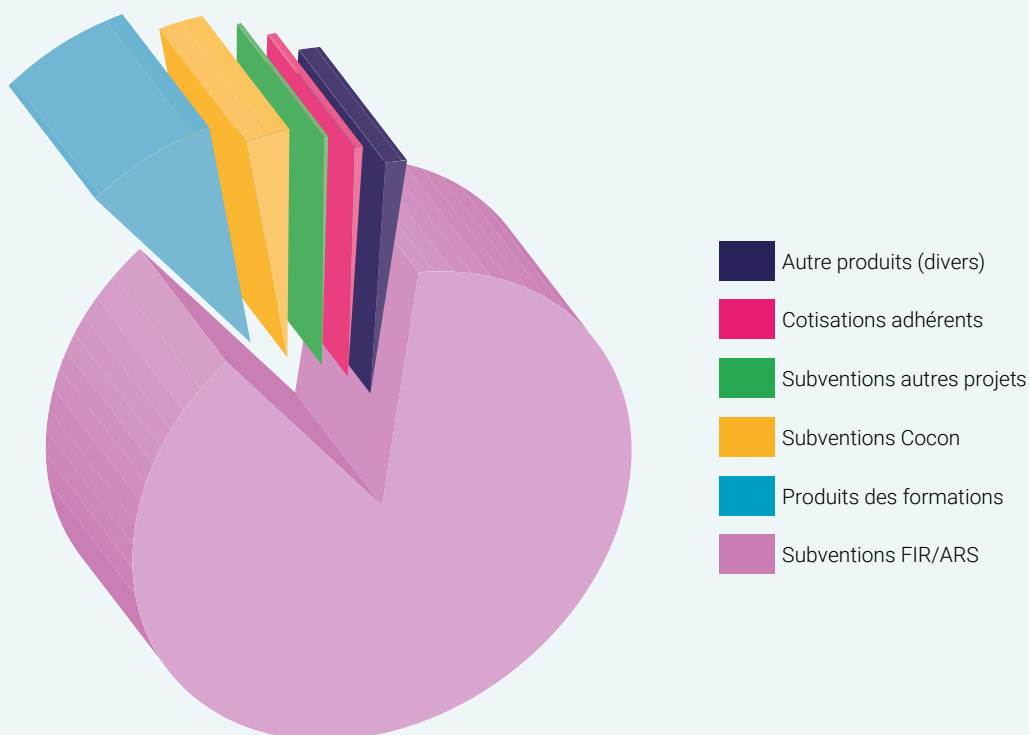
La structuration du processus de facturation du projet "Art. 51" COCON dans le pôle finance

■ **Financements du Réseau de Périnatalité Occitanie**

Le Réseau de Périnatalité Occitanie est financé par le Fonds d'Intervention Régional (FIR) de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, par les produits des formations, par des subventions sur d'autres projets, par les cotisations des adhérents et par des recettes diverses.

Le total des ressources perçues par le Réseau en 2022 est de 2 601 K€ décomposé comme suit :

- 2 263 K€** Subvention FIR / ARS (soit 87 %) destinée au financement des charges de fonctionnement du RPO selon CPOM 2018-2023
- 72 113 €** Subvention Cocon (soit 2,80%) dont le projet Art. 51 est prévu sur 5 ans (2022/2027). Les premiers enfants ont été inclus en septembre 2022.
- 10 K€** Subvention sur d'autres projets (soit 0,40 %)
 - Etude Coropreg / APHP Inserm portant sur « COVID-19 et grossesse : cohorte française en population chez les femmes enceintes et les nouveau nés » (7 K€)
 - Partenariat ANPAA sur le projet « Périnatalité et Tabac » (3 K€)
- 211 K€** Produits des formations dispensées par le RPO (soit 8,10%)
- 13 K€** Cotisations des adhérents (soit 0,50%)
- 32 K€** Autres produits (divers), (soit 1,20%) intégrant les remboursements de la formation continue des salariés (13 K€), des indemnités de Prévoyance (7 K€) et un transfert de charges sur des audits réalisés par une salariée (7K€).



II - D QUALITÉ

1 CADRE JURIDIQUE ET CONTEXTE

Les missions exercées par le pôle qualité s'inscrivent dans la politique et le projet d'accompagner les équipes au respect du cadre juridique, professionnel et déontologique propre au domaine de la santé, de promouvoir l'évaluation interne et d'œuvrer à l'amélioration continue des pratiques réalisées par le Réseau.

Les missions exercées par le pôle qualité rayonnent également à l'extérieur du Réseau par l'accompagnement d'autres Réseaux de Santé en Périnatalité dans le cadre d'une démarche qualité d'auto-évaluation en lien avec la Fédération Française Réseaux de Santé en Périnatalité FFRSP et de la FAQs.

Objectifs

- Participer à la démarche d'audits croisés à la demande de la FFRSP au sein des autres Réseaux de Santé en Périnatalité
- Participer aux groupes de travail Qualité de FACS et de la FFRSP afin de partager les compétences et l'expérience acquise au sein du Réseau de Périnatalité Occitanie.
- Améliorer les pratiques par la rédaction et la mise en œuvre de procédures, documents internes
- Proposer la mise en conformité du réseau avec le cadre juridique actuellement en vigueur, notamment en matière de protection de données personnelles dans le cadre du Règlement Générale de Protection Données (RGPD)

2 PROJETS EN COURS : ACTIONS MENÉES EN 2022

1. Dans le cadre de la FFRSP :

La responsable qualité du RPO a été missionné en tant qu'auditeur « Senior » afin de réaliser l'audit croisé de la CoPéGE, elle a bénéficiée d'un accompagnement de 3 auditrices « juniors ».

Une convention quadripartite de collaboration a été signée entre la FFRSP, la CoPéGE et les organismes employeurs des auditeurs. Elle décrit les modalités d'accompagnement du réseau, les obligations des auditeurs et la mise à disposition d'outils d'auto-évaluation.

Les outils ont été créés par un groupe de travail d'auditeurs de la FFRSP. L'utilisation et l'interprétation de ces outils ont été spécifiquement adaptées au format "grande région" pour cet audit, qui a constitué une innovation pour la FFRSP.

- 9 réunions préparatoires ont été réalisées.
- 1 réunion de lancement
- 15 jours d'entretiens réalisés sur les sièges des différentes coordinations : Reims, Nancy et Strasbourg.

Au total 94 entretiens, plus de 500 documents ont été consultés

- 1 réunion de restitution
- 1 rapport d'audit réalisé

Cette action a été valorisée par la FFRSP.

Le devis de la facture a été pris en charge par la FFRSP pour l'auditeur senior.

2. Participer aux groupes de travail Qualité de de la FACS et de la FFRSP afin de partager les compétences et l'expérience acquise au sein du Réseau de Périnatalité Occitanie :

Pour la FACS :

- 2 réunions du groupe de travail qualité

Pour la FFRSP :

- 2 réunions sur la révision de la méthodologie d'évaluation.

3. Œuvrer à l'amélioration continue des pratiques par la réalisation de RETEX Interne :

Pour donner suite à la survenue d'un événement indésirable au sein du RPO , un debrief puis un RETEX animé par le pôle qualité ont été effectué selon la méthode Alarm.

- 5 actions d'améliorations ont été proposées et mises en place

4. Promouvoir l'évaluation interne et œuvrer à l'amélioration continue des pratiques par la rédaction et création de documents

- Procédure Gestion documentaire/ nouvelle Arborescence du Share point (en cours de finalisation selon l'arborescence définie en lien avec le nouvel organigramme)

5. Proposer la mise en conformité du réseau avec le cadre juridique actuellement en vigueur, notamment en matière de protection de données personnelles dans le cadre du Règlement Générale de Protection Données (RGPD)

- Actualisation du registre RGPD débuté en 2020 et proposition d'actions d'améliorations

3 PROJETS À VENIR EN 2023 (PERSPECTIVES)

- Finalisation de la mise en conformité du Réseau avec la RGPD
- Finalisation de la gestion documentaire et de l'organisation du Share Point
- Réalisation d'un audit croisé d'un réseau de périnatalité (convention en attente)

II - E COMMUNICATION

1 CADRE JURIDIQUE ET CONTEXTE

Les missions exercées par le pôle communication s'inscrivent dans une démarche d'**amélioration du parcours de soins des mères, des couples et des nouveau-nés par la coordination, l'accompagnement et la formation des professionnels de la périnatalité.**

Le soutien et la structuration de la communication permettent d'impulser une dynamique visant à promouvoir et structurer la cohérence et la communication entre les permanents du Réseau. De plus, l'amélioration des documents et des supports produits par le Réseau permet d'en améliorer la visibilité et la réception, gage d'une efficacité plus importante.

2 PROJETS EN COURS : ACTIONS MENÉES EN 2022

Objectif principal

- Optimiser l'efficacité et la reconnaissance du Réseau de Périnatalité Occitanie en offrant un appui aux pôles thématiques et transversaux par le conseil en communication, la création de supports et la diffusion d'informations

Objectifs stratégiques

- Développer des supports et être en soutien d'actions des professionnels du RPO et des professionnels de santé d'Occitanie
- Contribuer à définir clairement le rôle et les missions du RPO à l'échelle régionale
- Développer un service communication au service des acteurs de la périnatalité en occitanie

Cibles

Cibles principales

- Les professionnels de santé (périnatale)
- Les usagers (les parents et les femmes enceintes)
- Les salariés du Réseau de Périnatalité Occitanie

Cibles secondaires

- Les professionnels prospects
- Les donateurs/financeurs potentiels
- Les partenaires publics et privés

Communication externe

- Créer des supports de communication (déclinés de la charte graphique) pour les professionnels de santé en adéquation avec leurs besoins (supports demandés par des pilotes de pôles, des professionnels de santé • Créer des supports de communication (déclinés de la charte graphique) à destination des usagers (supports demandés par des pilotes de pôles, des professionnels de santé ou des représentant(es) d'usagers
- Mettre à jour et modifier la catégorisation du site internet. Objectif : que l'organisation et la hiérarchisation du contenu du site corresponde à la structuration des équipes du RPO (par pôles)
- Développement de la stratégie de diffusion sur les réseaux sociaux. Développer le nombre de personnes qui "suivent" les informations du RPO sur les réseaux sociaux.
- Valoriser les supports vidéo via le développement de la chaîne youtube selon thématiques pertinentes (missions des pôles, actualité etc.)
- Charter les emailings pour permettre à nos cibles de facilement identifier les emails diffusés par le RPO

Communication interne

- Proposer aux salariés des outils et des supports qu'ils/elles pourront facilement s'approprier et utiliser
- Proposer aux pôles un atelier "communication" lors de la RGE afin de définir les missions et les fonctions des pôles thématiques, transversaux et fonctions supports.

3 PROJETS À VENIR EN 2023 (PERSPECTIVES)

Communication externe

En 2022, près d'une trentaine de supports de communication divers (plaquettes, flyers, affiches etc.) ont été créés en collaboration avec les équipes des différents pôles du Réseau de Périnatalité Occitanie. Ces supports avaient pour cibles les professionnels de santé et/ou les usagers (les supports de communication sont réalisés avec les équipes des pôles du RPO, des professionnels de santé et des représentant(e)s d'usagers)

III – A

PÔLE ORTHOGÉNIE

1 PRÉSENTATION DU PÔLE

Présentation du pôle :

Le pôle orthogénie du Réseau de Périnatalité Occitanie contribue à faciliter l'accès des femmes à l'IVG (mission nationale prioritaire des réseaux de santé en périnatalité) à travers l'accompagnement des professionnels de santé. Depuis 2019, le Réseau de Périnatalité Occitanie a été positionné par l'Agence Régionale de Santé Occitanie comme la structure référente régionale sur la thématique de l'IVG.

Les missions du pôle :

- Sensibilisation aux PS du champ médico-psycho-social
- Missions livrets : diffusion de livrets d'information aux professionnels de santé (livrets thématique contraception et IVG)
- Travail spécifique sur les IVG 14-16 (loi du 02/03/2022)
- Production de référentiels (IVG médicamenteuse, IVG tardive) en collaboration avec des groupes de travail pluridisciplinaires
- Démarche patient-traceur : améliorer la qualité des PEC
- Travail sur le parcours IVG en exercice coordonné
- Enquête de pratiques

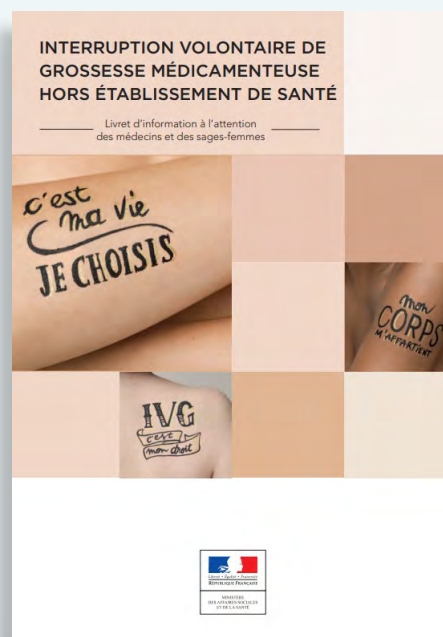
2 PROJETS EN COURS : ACTIONS MENÉES EN 2022

1. La gestion de la "Mission livrets"
2. L'exploitation des données épidémiologiques
3. La collaboration avec le REIVOC :
4. La participation aux Comités de Pilotage Santé Sexuelle des Délégations départementales ARS :

3 PROJETS À VENIR EN 2023 (PERSPECTIVES)

1. Valider avec la SRA le format parcours traceur sur la thématique de l'IVG et accompagner les établissements à la réalisation de celui-ci, et recenser le nombre de parcours réalisés
2. Poursuivre l'action "livrets-guides" et rendre compte à l'ARS du bilan à 1 an
3. Poursuivre la collaboration avec REIVOC notamment sur l'animation d'une Commission Régionale Orthogénie.
4. Mobiliser les référents et poursuivre le soutien aux COPIL santé sexuelle des Délégations Départementales ARS.
5. Participer à l'organisation de la Semaine Nationale de la Santé Sexuelle (SNSS), en lien avec l'ARS, l'IREPS, le COREVIH et COHEP
6. Réactualiser un état des lieux de l'offre IVG sur la région, notamment en identifiant les référents administratifs et médicaux aux sein des établissements, recenser les CPEF, les référents DD-ARS, les permanences du Planning Familial, ...
7. Renouveler l'enquête régionale des pratiques en établissements de santé, en lien avec la Fédération Française des Réseaux de Santé en Périnatalité (FFRSP)
8. Proposer des actions ciblées en fonction de territoires identifiés par le biais de données épidémiologiques
9. Poursuivre la collaboration avec l'ARS et la CPAM en vue d'obtenir des données épidémiologiques plus fines.
10. Intégrer des groupes de travail nationaux en vue d'obtenir des outils et process efficaces dans d'autres régions
11. Poursuivre le recensement des professionnels libéraux réalisant les IVG médicamenteuses hors établissements de santé afin de finaliser ou initier les travaux locaux de cartographie.

■ Livrets mis à disposition par le pôle orthogénie sur le site du RPO :



III – B

PÔLE PARCOURS PÉRINATAL

1 PRÉSENTATION DU PÔLE

Présentation du pôle :

Le pôle parcours périnatal s'inscrit dans l'objectif global du Réseau de Périnatalité Occitanie d'accompagner les professionnels de la périnatalité (par la coordination, la formation et l'information) à l'optimisation du parcours de la femme, du coparent et de l'enfant durant les 1000 premiers jours.

Les missions du pôle :

- Sensibilisation et information des professionnels de la périnatalité (référentiels, fiches techniques, création d'outils de communication, organisation de webinaires etc.) en s'appuyant sur des groupes de travail pluridisciplinaires.
- Actions régionales à destination des usagers avec création d'outils (affiches, dépliants, webinaires etc.) en s'appuyant sur des groupes de travail pluridisciplinaires.
- Actions par territoires sur l'amélioration des parcours
- Formations

2 PROJETS EN COURS ET À VENIR

Améliorer le parcours de santé de la femme enceinte pour :

Toutes les patientes

- Améliorer le parcours périnatal en lien avec les 1000 premiers jours (notamment de l'intérêt des temps prévus à un accompagnement : bilan de prévention, EPP/EPNP, projet de naissance) et la coordination ville /hôpital
- Améliorer et harmoniser les pratiques régionales sur la thématique de l'allaitement
- Former et sensibiliser les professionnels de la périnatalité sur les thèmes afférents au parcours périnatal

Les patientes en situation de vulnérabilité

- Collaborer avec l'ARS à la rédaction d'un appel à projet sur le renforcement des staffs médico-psycho-sociaux des maternités pour un parcours coordonné et gradué des situations de vulnérabilité
- Développer la notion de parcours complexes à destination des professionnels :
- Reprendre des situations cliniques complexes avec les acteurs des territoires

- Evaluer la mise en place d'une Sage-femme de Coordination des Parcours complexes de territoire (SFCPCT)
- Suivre l'activité des sages-femmes vulnérabilité-addictions des établissements
- Conforter les sages-femmes vulnérabilité et addictions dans leurs missions
- Sensibiliser des professionnels au repérage et à la prise en charge des addictions en périnatalité et de leurs conséquences sur la grossesse et l'enfant
- Améliorer le repérage et la prise en charge des femmes enceintes consommatrices de substances psychoactives
- Accompagner l'Association France Addictions à la mise en place d'une dynamique de territoires sur la thématique « Périnatalité et addiction »
- Collaborer auprès des instances nationales sur la thématique « périnatalité et addictions »
- Participer à la lutte contre les violences faites aux femmes en collaborant avec les acteurs départementaux et régionaux

Les patientes développant un diabète gestationnel

- Participer aux groupes de travail régional de Diabète Occitanie

■ Supports divers réalisés par le pôle parcours en collaboration avec des groupes de travail pluridisciplinaire

Réseau de Périnatalité Occitanie perinatalite-occitanie.fr

DÈS 4 MOIS DE GROSSESSE

L'ENTRETIEN PRÉNATAL PRÉCOCE

Un moment d'écoute, d'accompagnement et d'informations pour répondre à vos attentes et à vos besoins, seule ou en couple.

CONTACTEZ UN.E SAGE-FEMME OU UN.E MÉDECIN

- 🕒 Un entretien de 45 minutes à 1 heure
- € Rendez-vous pris en charge à 100%
- 📍 À domicile ou en consultation

En savoir + : perinatalite-occitanie.fr - has-sante.fr - 1000-premiers-jours.fr

Réseau de Périnatalité Occitanie - Site Toulouse - 24 Impasse de la Flambère - 31300 Toulouse
Site Montpellier - Espace Henri Bertho Sarre - Bâtiment A - 59 avenue de Fés - 34080 Montpellier

Réseau de Périnatalité Occitanie perinatalite-occitanie.fr

APRÈS L'ACCOUCHEMENT, ENTRE LA 4^e ET LA 8^e SEMAINE

L'ENTRETIEN POSTNATAL PRÉCOCE

Un moment d'écoute, d'accompagnement et d'informations pour répondre à vos attentes et à vos besoins, seule ou en couple.

CONTACTEZ UN.E SAGE-FEMME OU UN.E MÉDECIN

- 🕒 Peut être renouvelé entre 10 et 14 semaines
- € Rendez-vous pris en charge à 70% par la CPAM
- 📍 À domicile ou en consultation

En savoir + : perinatalite-occitanie.fr - has-sante.fr - 1000-premiers-jours.fr

Réseau de Périnatalité Occitanie - Site Toulouse - 24 Impasse de la Flambère - 31300 Toulouse
Site Montpellier - Espace Henri Bertho Sarre - Bâtiment A - 59 avenue de Fés - 34080 Montpellier

Réseau de Périnatalité Occitanie **ars**

Staff de périnatalité
(ou staff médico psycho social)

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT

www.perinatalite-occitanie.fr

Définition et objectifs d'un Staff
Public et professionnels concernés
Modalités, consentement

Réseau de Périnatalité Occitanie **ars**

Un Staff de périnatalité ?
(ou staff médico psycho social)

En quoi cela consiste exactement ?

www.perinatalite-occitanie.fr

III – C

PÔLE

TRANSFERTS PÉRINATAUX

1 PRÉSENTATION DU PÔLE

Présentation du pôle :

Le pôle transferts périnataux du Réseau de Périnatalité Occitanie accompagne les professionnels de santé en maternité pour orienter en urgence une femme enceinte ou accouchée, de son établissement d'origine vers un établissement adapté à sa prise en charge. L'objectif est de garantir un niveau de sécurité et de qualité équivalent sur toute l'Occitanie.

La mission du pôle et objectifs et résultats attendus :

Répondre aux demandes de transfert des patientes en leur assurant une sécurité de prise en charge pour elle et leur(s) enfant(s) à naître.

- Accessibilité : service accessible à tous les professionnels en maternité, tout le temps (numéro unique)
- Qualité : parcours patiente, démarche gestion des risques
- Satisfaction : analyse de l'activité, sondage de la satisfaction professionnelle et patiente
- Pertinence : harmonisation des pratiques, reporting régional des flux des transferts de patiente, analyse des données

2 PROJETS EN COURS : ACTIONS MENÉES EN 2022

- Harmonisation et réactualisation d'un classeur transfert régional,
- L'équipe transfert a pu assurer sa mission d'orientation des transferts périnataux maternels tous les jours en 2022
- Afin que les professionnels de santé soient informés des dernières actualités du pôle transferts, une newsletter leur a été envoyée à la fin du 1er semestre 2022
- Une vidéo « tuto » transferts à destination des professionnels a également été réalisée permettant de rappeler la procédure à suivre dans le cadre d'une demande de transfert.
- Un questionnaire de satisfaction (cf annexe) auprès des professionnels de santé a été envoyé six mois après la mise en place effective d'une équipe unique d'orientation des transferts (voir résultats dans le rapport d'activité global).
- Rapports d'activité individualisés (en lien avec le pôle épidémiologie)
- Visite des maternités
- Visite des SAMUS (en lien avec le pôle gestion des risques)
- Rédaction de procédures internes de fonctionnement et mise à jour des protocoles transferts

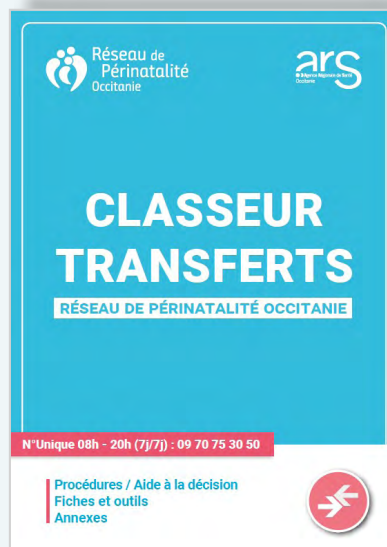
- Harmonisation et amélioration de la base de données (en lien avec le pôle épidémiologie)
- Organisation de Retex interne (en lien avec le pôle gestion des risques)
- Participation actives aux RMM régionales sur la thématique des transferts (avec le pôle gestion des risques)
- Collaboration avec l'ORU
- Concertations entre établissements
- Soutiens aux professionnels

3 PROJETS À VENIR EN 2023 (PERSPECTIVES)

- Consolidation et recrutement de l'équipe de sage-femmes transferts : début 2023
- Formation de l'équipe transferts à la gestion des appels et situations difficiles « les clés de la communication téléphonique » : septembre 2023
- Groupe de travail vecteurs : courant 2023
- Rapports d'activité individualisés et régional : 1er trimestre 2023
- Réactualisation des protocoles transferts : courant 2023
- Approfondissement de l'analyse des données épidémiologiques régionales : 2ème semestre 2023
- Poursuite de la démarche de gestion des risques avec l'analyse des dysfonctionnements (plan d'action : 1er semestre 2023)
- Évaluation de la satisfaction des patientes : 2ème semestre 2023
- Groupe de travail sur les naissances « Outborn » en lien avec le pôle Gestion des risques : mi 2023
- Poursuivre le travail d'optimisation et d'harmonisation de l'organisation des transferts périnataux en Occitanie avec les différents acteurs concernés.

Les objectifs 2023 ont été insérés dans un tableau de bord précisant les activités, les résultats attendus et la planification annuelle de ces activités. Le détail des sous activités n'est pas présenté pour des raisons de lisibilité.

- *Classeur protocole transferts périnataux*



III – D

PÔLE

PRISE EN CHARGE ET SUIVI DU NOUVEAU-NÉ ET ENFANTS VULNÉRABLES

1 PRÉSENTATION DU PÔLE

Présentation du pôle :

Pôle prise en charge et suivi du nouveau-né et enfant vulnérable

L'équipe du pôle suivi du nouveau-né et de l'enfant vulnérable coordonne le suivi et la prise en charge précoce du nouveau-né et de l'enfant à risque du trouble du neuro-développement par les professionnels de santé médicaux et paramédicaux. De la naissance à 7 ans, des professionnels spécifiquement formés et sensibilisés aux problématiques de développement vont accompagner l'enfant et sa famille, dépister les difficultés du neuro-développement et orienter le plus tôt possible vers une prise en charge précoce et adaptée à chaque enfant et à sa famille.

La mission du pôle :

- Promouvoir :
 - le lien entre les différents professionnels autour de la petite enfance
 - le lien entre les différents services de néonatalogie de la région
 - le lien entre les services de néonatalogie, les maternités et les professionnels libéraux
- Repérage et référencement des professionnels formés à la spécificité du suivi de la prise en charge des enfants vulnérables
- Coordination du parcours de l'enfant vulnérable à proximité de son domicile de 0 à 7 ans
- Parcours COCON : expérimentation d'un nouveau mode de financement et de coordination du parcours de l'enfant vulnérable
- Actions régionales de sensibilisation à destination des professionnels de santé et des usagers avec la création d'outils (affiches, dépliants, webinaires, journées à thème pluridisciplinaires etc.) en s'appuyant sur des groupes de travail.
- Formation des professionnels autour du suivi des enfants vulnérables : en lien avec le pôle formation du RPO et nos partenaire, DU.
- Travail de collaboration avec l'ARS sur les thématiques de la périnatalité et du suivi des enfants vulnérables

2 PROJETS EN COURS : ACTIONS MENÉES EN 2022

1. **Organisation du parcours du suivi et de la prise en charge des enfants vulnérables**
2. **Projet cocon**
3. **L'accompagnement psycho-affectif des familles des enfants vulnérables**
4. **Les soins de développement (SDD)**
5. **L'accompagnement des familles des enfant exposés à l'alcool**
6. **GMA**

3 PROJETS À VENIR EN 2023 (PERSPECTIVES)

Organisation du parcours du suivi et de la prise en charge des enfants vulnérables

- Rétablir un lien de proximité avec les familles en proposant des réunions associant familles, médecin coordinateur, puéricultrice du réseau en collaboration avec les associations de famille pouvant faire intervenir un rééducateur expert sur des thèmes spécifiques.

Projet cocon

- Poursuite des inclusions des bébés vulnérables dans le parcours cocon
- Mettre en place l'organisation nécessaire dans chaque département pour démarrer les RCP afin de consolider la coordination du parcours.
- Démarrer les formations spécifiques à cocon à l'attention de l'ensemble des professionnels concernés en lien avec les différents groupes de travail.
- Créer le groupe de travail orthoptistes et psychologues.

L'accompagnement psycho-affectif des familles des enfants vulnérables

- Pérenniser ce dispositif et l'étendre à l'ensemble de la région en l'inscrivant dans les activités propres à chaque établissement. Cette mission relevant des soins sera progressivement déléguée aux établissements.

Les soins de développement (SDD). La création d'un poste de coordinateur régional des SDD au sein du réseau afin de :

- Veiller à ce que l'implantation des SDD se pérennise sur la région grâce à la sensibilisation , la formation et des états de lieu ciblés et réguliers.
- Veiller à ce les équipes profitent de l'offre de formation adaptée à leurs besoins.
- Communiquer largement sur l'offre de formation et soutien financier, démarrer les formations selon le plan de formation régional établi lors des réunions de travail avec les centres formateurs.

L'accompagnement des familles des enfant exposés à l'alcool

- Améliorer l'adhésion des familles au suivi des enfants, évaluer les freins, appels téléphoniques, facilitation de l'accès au soin via parcours cocon, articulation avec association vivre avec le SAF, PMI, service ASE

Ateliers pratiques de mises en situations auprès des professionnels, aide à l'élaboration du processus d'inclusion de ces enfants

- Evaluation épidémiologique du suivi de ces enfants

GMA

- Généralisation de l'utilisation de l'outil dans le suivi et la prise en charge des enfants vulnérables
- Evaluer l'impact de cette observation sur le vécu et l'implication parentale
- Modélisation de l'implantation de l'outil

III – E

PÔLE DÉPISTAGE NÉONATAL DES TROUBLES DE L'AUDITION

1 PRÉSENTATION DU PÔLE

Présentation du pôle :

Le pôle dépistage néonatal des troubles de l'audition du Réseau de Périnatalité Occitanie coordonne le dépistage auditif des nouveau-nés en Occitanie. L'objectif principal est de s'assurer que chaque enfant du territoire soit dépisté à la naissance.

La mission du pôle :

- Organiser et harmoniser la mise en œuvre du dépistage néonatal de la surdité pour tous les nouveau-nés dans toutes les maternités d'Occitanie
- Soutenir et accompagner les établissements dans l'amélioration des pratiques
- Réaliser des sessions de sensibilisation des professionnels en charge du dépistage
- Concevoir et diffuser des outils de communication à destination des familles et des professionnels, en collaboration avec les Centres de diagnostic et d'Orientation de la Surdité (CDOS)
- Recueillir les résultats des tests auditifs auprès des maternités et des ORL référents
- Compiler les données régionales Occitanie et pour chaque maternité, en réaliser un contrôle qualité et une analyse statistique
- Transmettre les données à l'ARS et au niveau national selon les modalités définies
- Réaliser un retour annuel pour chaque établissement sur les pratiques et les chiffres issus de ce dépistage
- Mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à l'amélioration des pratiques, notamment la diminution du nombre de perdus de vue (<20%)
- Participer à la coordination nationale de ce programme de santé publique via une implication dans la Fédération Française des Acteurs du Dépistage Auditif Néonatal (FFADAN)

2 PROJETS EN COURS : ACTIONS MENÉES EN 2022

1. Homogénéiser les pratiques au sein de la grande région Occitanie :

- Etablir un mode de fonctionnement commun Occitanie Est/Ouest : rédaction d'un cahier des charges régional
- Uniformiser le protocole de dépistage néonatal des troubles de l'audition entre l'Est et l'Ouest et s'assurer de la bonne application de ce protocole
- Uniformiser les indicateurs de recueil recherchés et de leur calcul

2. Réduction du nombre des perdus de vue (<20%) :

En amont de la naissance :

- A la maternité
- En aval

3. Retour régulier, au moins annuel, et par maternité, sur les pratiques et les chiffres issus de ce dépistage

4. Création d'un Réseau ORL référents

5. Création de liens avec l'ARS

6. Participation à des actions au niveau national

3 PROJETS À VENIR EN 2023 (PERSPECTIVES)

- S'assurer de l'équipement de toutes les maternités de la région en appareil de PEAA afin qu'elle puisse appliquer le protocole établi.
- Organisation de la journée régionale annuelle du dépistage néonatal des troubles de l'audition à Toulouse en septembre 2022
- Participation à l'organisation de la journée du cinquantenaire du dépistage néonatal à Paris en novembre 2022
- Restructuration de la partie "Dépistage auditif" sur le site internet du RPO
- Poursuite des réflexions sur l'harmonisation des pratiques au niveau national au travers des groupes de travail mandatés par le DGS

IV – A

PÔLE

GESTION DES RISQUES / SÉCURITÉ AUTOUR DE LA NAISSANCE

1 PRÉSENTATION DU PÔLE

Présentation du pôle :

Les missions du pôle gestion des risques/sécurité autour de la naissance s'inscrivent dans l'objectif global du Réseau d'améliorer le parcours de soins des mères, des couples et des nouveau-nés par la coordination, l'accompagnement et la formation des professionnels de la périnatalité.

Cette mission est explicitement mentionnée dans le CPOM 2018-2023 du RPO parmi les objectifs d'activité du Réseau : amélioration de l'organisation interne d'une structure (EIG, RMM...) ; participer aux priorités identifiées par l'Agence Régionale de Santé Occitanie, notamment le thème transversal : formation et accompagnement des professionnels dans leur exercice.

En outre, cette mission fait référence à l'instruction N°DGOS/PF3/R3/DGS/MC1/2015/227 du 3 juillet 2015 relative à l'actualisation et à l'harmonisation des missions des réseaux de santé en périnatalité dans un cadre régional

La mission du pôle :

- Analyser les dysfonctionnements dans la coordination des acteurs et participer à l'élaboration de mesures correctives
- Améliorer l'organisation interne d'une structure
- Les activités relatives à la trisomie 21 (attribution des numéros d'échographies, suivi de l'activité, suivi des médianes...) relèvent du pôle gestion des risques/sécurité autour de la naissance. L'arrêté du 23 juin 2009 modifié par l'arrêté du 14 décembre 2018 fixe les règles de bonnes pratiques en matière de dépistage et de diagnostic prénatals avec utilisation des marqueurs sériques maternels de trisomie 21.

2 PROJETS EN COURS : ACTIONS MENÉES EN 2022

- Assurer un suivi régulier et réactif (hebdomadaire) des Evènements Indésirables Associés aux Soins (EIAS)
- Animer et faire le suivi des RMM In Situ
- Animer des RMM régionales
- Apporter notre soutien aux établissements
- Cartographie du territoire pour les grossesses à risque
- Partenariat : avec la SRA
- Communication : réunion bilan et perspective du pôle GDR et réunion bilan du pôle auprès de l'ARS

3 PROJETS À VENIR EN 2023 (PERSPECTIVES)

- 1. Gestion des risques au niveau régional : événements Indésirables Associés au Soin et Poursuivre les RMM Régionales**
- 2. Projets à portée territoriales : poursuivre le travail sur l'orientation des femmes enceintes en fonction des risques, soutien aux établissements en cas de fermeture / transformation en CPP, participation à la réflexion régionale sur les Accouchements à domicile**
- 3. Projets en partenariat, avec la SRA, avec les SAMU et le pôle transfert et avec le SAMU pédiatrique 34**
- 4. Maintenir et améliorer la qualité du dépistage de la trisomie 21**

IV – B

PÔLE FORMATION

1 PRÉSENTATION DU PÔLE

Le pôle et ses missions :

Les missions du pôle formation s'inscrivent dans l'enregistrements global du Réseau d'améliorer le parcours de soins des mères, des couples et des nouveau-nés par la coordination, l'accompagnement et la formation des professionnels de la périnatalité. Cette mission est explicitement mentionnée dans le CPOM 2018-2023 du RPO parmi les objectifs d'activité du Réseau : aider et accompagner les acteurs de l'offre de soins en santé périnatale : formation des professionnels de la santé périnatale. Le RPO dispose de tous les agréments et enregistrements obligatoires pour déployer son activité de formation et faciliter l'accès à des financements publics pour les participants.

En 2022, 31 sessions différentes ont été animées qui ont rassemblées 433 professionnels.

2 PROJETS EN COURS : ACTIONS MENÉES EN 2022

1. Déployer une offre de formation basée sur les recommandations de bonnes pratiques et l'évolution digitale du secteur

1. Renforcer le développement des compétences des formateurs en andragogie
2. Poursuivre l'adaptation des activités aux effets de la crise sanitaire
3. Digitaliser l'ensemble de nos process : avant – pendant – après

2. Construire l'offre de formation du RPO selon le cadre réglementaire national

1. Déposer notre offre de formations auprès de l'ANDPC pour le millésime 2023 – 2025
2. Tenir l'exigence de la certification QUALIOP1 sans exception
3. Préparer l'audit de surveillance QUALIOP1

3. Impulser une construction collective de stratégie triennale de formation

1. Dimensionner le volume et le type d'activité aux moyens humains disponibles
2. Créer un modèle économique adapté aux spécificités de l'activité de formation, au financement FIR et au statut associatif du RPO
3. Optimiser le fonctionnement opérationnel entre les Pôles, avec le pool de formateurs, avec les Instances et le Conseil Scientifique

3 PROJETS À VENIR EN 2023 (PERSPECTIVES)

1. Construire l'offre de formation du RPO selon le cadre réglementaire national

1. Tenir les exigences Qualiopi et valider l'audit de surveillance (février 2023)
2. Exploiter les 3 veilles : légale et réglementaire ; évolutions des compétences, métiers et emplois ; innovations pédagogiques et technologiques
3. Déposer, auprès de l'ANDPC, selon les nouvelles orientations 2023-2025

2. Construire l'offre de formation du RPO collectivement, en tenant compte des besoins du terrain

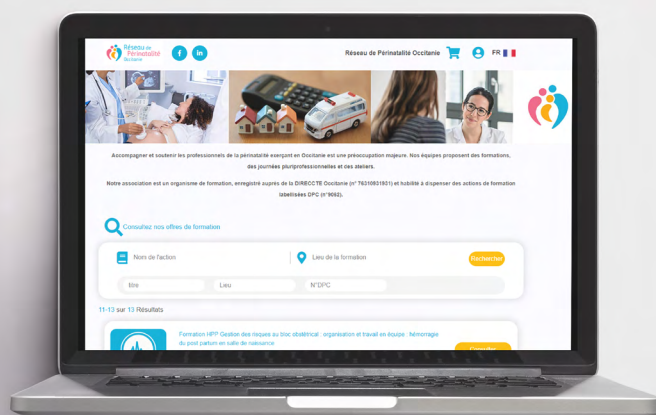
1. Réviser et mettre à jour nos programmes de formation
2. Réaliser une enquête de terrain interrogeant les besoins en formation
3. Définir collectivement le plan de formation 2024

3. Intégrer l'évolution digitale du secteur à notre offre de formation

1. Optimiser l'utilisation de l'outil digital QUEOVAL
2. Intégrer l'utilisation de planner dans notre gestion de projet et opérationnelle
3. Explorer l'opportunité d'une offre de formation en E-learning

Ces axes stratégiques ne sont pas figés, et sont alimentés par les échanges avec la Direction, les Instances et les autres Pôles du RPO pour vérifier leur adéquation et leur faisabilité avec les missions et les moyens du RPO et les recalibrer le cas échéant.

■ Interface de l'application Queoval (catalogue et gestion de formations du RPO)



IV – C

PÔLE

PROJETS NUMÉRIQUES PÉRINATAUX

1 PRÉSENTATION DU PÔLE

Le pôle et ses missions :

Les missions du pôle projets numériques périnataux s'inscrivent dans l'objectif global du Réseau d'améliorer le parcours de soins des mères, des couples et des nouveau-nés par la coordination, l'accompagnement et la formation des professionnels de la périnatalité.

Cette mission est explicitement mentionnée dans le CPOM 2018-2023 du RPO parmi les objectifs opérationnels du Réseau : poursuivre le déploiement des systèmes d'information à l'échelle de la région Occitanie en lien avec le GRADeS.

Elle s'inscrit également dans le cadre national de la feuille de route du numérique en santé inscrite dans Ma santé 2022 et est en lien avec les Schémas Directeurs des Systèmes D'information des GHT et des établissements.

2 PROJETS EN COURS : ACTIONS MENÉES EN 2022

Les projets principaux de cette année ont été la réorganisation en pôles thématiques adossés à un outil de Gestion de Projets pour notre Système d'Information (SI) interne basé sur Office365, le remaniement fonctionnel de notre site internet grand public, l'automatisation de « process » de traitements des indicateurs utilisées par les deux ex-régions (en particulier ceux concernant le dépistage auditif et EuroPéristats), l'organisation de la structuration des items en collaboration avec Esanté pour le projet « COCON » de suivi des enfants vulnérables, la sécurisation par un Hébergement de Données de Santé (HDS) ainsi que l'amélioration du logiciel et de la téléphonie du pôle Transferts.

De manière transversale, l'équipe SI collabore étroitement avec notre DPO (Délégué à la Protection des données) pour la mise en conformité RGPD.

3 PROJETS À VENIR EN 2023 (PERSPECTIVES)

Projets relatifs au système d'information interne :

- Formations ciblées à l'utilisation de nos outils pour les nouveaux arrivants.

Projets à venir relatifs au système d'information métiers :

- Transfert in utéro : automatisation des rapports pour les maternités
- Recueil des items Peristat : finalisation du déploiement de MedyCS à la Clinique de l'Ormeaux courant septembre 2023 et création du cahier des charges type contenant les items spécifiques au parcours périnatal, comme préconisé par l'audit Easis-Esanté (cf Annexe- Rédaction d'un cahier des charges type)
- Utilisation de SPICO dossiers pour le parcours périnatal « amont » (parcours amont complexe, parcours « cahier d'accouchement »)
- Suivi des enfants vulnérables (SEV) : Utilisation de SPICO dossiers à l'ensemble des enfants vulnérables (30% restants) pour leurs suivis.

Projets relatifs à l'information et à la communication numérique du Réseau :

- Le site Internet "V2" dédié professionnel

IV – D

PÔLE

ÉVALUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE

1 PRÉSENTATION DU PÔLE

Le pôle et ses missions :

Les missions des pôles “projets numériques périnataux” et “Evaluation Epidémiologie” s’inscrivent dans l’objectif global du Réseau d’améliorer le parcours de soins des mères, des couples et des nouveau-nés par la coordination, l’accompagnement et la formation des professionnels de la périnatalité.

Cette mission est explicitement mentionnée dans le CPOM 2018-2023 du RPO parmi les objectifs d’activité du Réseau : appui méthodologique aux acteurs : organisation, coordination, évaluation de la prise en charge ainsi que dans les objectifs opérationnels : harmonisation du recueil et du traitement des données pour les indicateurs Péristat.

2 PROJETS EN COURS : ACTIONS MENÉES EN 2022

Le pôle “Evaluation/Epidémiologie » a pour mission la gestion et à l’exploitation des bases de données (suivi des indicateurs). Ce pôle a travaillé pour l’évaluation de l’année 2022 en particulier dans certains secteurs :

En pôles thématiques :

- Dépistage des troubles de l’audition (Cf. Pôle Dépistage des troubles de l’audition)
- Transferts périnataux (Cf. Pôle transferts périnataux)
- Parcours périnatal (Indicateurs Péristat,...)
- Prise en charge et suivi du nouveau-né et de l’enfant vulnérable (Tableaux joints au chapitre “Pôle prise en charge et suivi du nouveau-né et de l’enfant vulnérable”).

En pôles transverses :

- Gestion des risques (projets en élaboration)
- Projets numériques périnataux (travail en collaboration)

SITE DE TOULOUSE

24 impasse de la Flambère
31300 Toulouse
05 67 31 21 00

SITE DE MONTPELLIER

Espace Bertin sans - Bât A
59 avenue de Fès
34080 Montpellier
04 67 04 01 53



Réseau de
Périnatalité
Occitanie

perinatalite-occitanie.fr